Quelques résultats issus des panels précédents

Grâce à la participation massive des familles et des élèves aux enquêtes menées dans le cadre des précédents panels d'élèves, plusieurs études ont été menées dans le but d'éclairer le débat public et d'enrichir les connaissances sur la scolarité des élèves dans l'enseignement secondaire. Voici quelques exemples de résultats publiés.

L'AIDE REÇUE DE LA FAMILLE

Quel que soit le milieu social des parents, la mère est la personne qui aide le plus l'enfant pour réaliser son travail scolaire : **51 % des élèves reçoivent l'aide de leur mère** et **29 % celle de leur père**.

Pour les familles de milieu ouvrier, les frères et sœurs jouent un rôle plus important dans l'aide aux devoirs que dans les familles de cadres : **16 % des élèves de familles d'ouvriers reçoivent de l'aide de leurs frères et sœurs,** contre **7 % pour les familles de cadres**.

Ces chiffres montrent à la fois le rôle prépondérant des mères dans l'aide au travail scolaire, quel que soit le milieu social, et le recours plus fréquent à la fratrie dans les milieux ouvriers.

LES RÉSULTATS SCOLAIRES ET L'ORIENTATION

42 % des familles de milieu ouvrier pensent que les résultats scolaires sont un frein à la réussite du projet d'orientation contre **29 % pour les familles de cadres**.

25 % des familles ouvrières estiment que les contraintes financières sont un frein dans la réalisation du projet d'études contre **15 % des familles de cadres**.

Sources : DEPP, Panel 2011, Enquêtes familles 2011 et 2016, Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège 2019.

Références :
- Barhoumi M. 2023, « Le travail scolaire des jeunes en dehors de la classe : quelles pratiques et quelles disparités ? », *Note d'Information,* n°23.32, DEPP.
- DEPP, *L'état de l'École,* édition 2024, fiche 30 « Les inégalités sociales de parcours scolaire », figure 3.

À propos de la DEPP

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) est la direction du Ministère de l'éducation nationale qui produit des analyses, des études et des statistiques sur le système éducatif dans toutes ses dimensions (élèves, établissements, territoires, dispositifs et système éducatif dans son ensemble).
La DEPP, en tant que service statistique ministériel, publie tous les résultats de ses études, vous pouvez les consulter sur **education.gouv.fr/depp**

Toutes les études publiées à partir des panels sur le site internet sont disponibles

education.gouv.fr/depp/50-ans-de-panels-d-eleves-308437

Pour en savoir plus sur le Panel 2023

education.gouv.fr/depp/le-panel-d-eleves-2023-505729

Pour contacter l'équipe du Panel 2023

depp-panel2023@panel.education.gouv.fr
Tél : 0800 716 253

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

depp
Statistique publique de l'éducation

Panel d'élèves entrés en sixième à la rentrée 2023

Enquête familles et élèves
Dès l'automne 2026



Qu'est-ce qu'un panel d'élèves ?

Comprendre le fonctionnement du système éducatif et son évolution sont des enjeux importants pour la société. À cette fin, de nombreux pays dont la France (les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, le Canada…) constituent des panels d'élèves dont le principe est de suivre la trajectoire scolaire d'un échantillon d'élèves entrant dans un niveau donné à une date donnée.

En France, ce suivi de panels est assuré par le ministère chargé de l'éducation nationale depuis plus de 50 ans !

À propos du Panel 2023

Le Panel 2023 suit 35 000 collégiens, entrés en sixième en 2023 dans un collège public ou privé, ou instruits en famille, jusqu'à la fin de leur scolarité. À l'automne 2026, une première enquête est menée auprès des familles pour mieux connaître l'environnement éducatif de l'enfant. Pour la première fois, un questionnaire est également proposé aux élèves, à remplir dans leur établissement scolaire.

La chronologie du Panel 2023



35 000 élèves entrés en 6e en septembre 2023

Évaluation des élèves — 6e — 2023-2024

Évaluation des élèves — 5e

Évaluation des élèves — 4e

Résultats DNB — 2026-2027 — 3e

Enquête auprès des familles et des élèves

Procédure orientation fin de 3e puis fin de seconde

Résultats aux examens

ParcourSup

Second degré

Études supérieures et/ou fin d'études

Enquête auprès des élèves

Pour quelles finalités principales ?

- Connaître les conditions de vie, les aspirations scolaires et professionnelles et le vécu de la scolarité par les élèves et leurs familles
- Mieux comprendre la diversité des parcours scolaires, et éclairer notre compréhension du système éducatif
- Éclairer la réflexion sur les politiques éducatives grâce à ces nouvelles connaissances

Les enquêtes familles et élèves

Ces enquêtes sont uniquement menées à des fins statistiques et de recherche scientifique. La situation scolaire de l'élève évolue, et son environnement familial et éducatif change également. C'est pourquoi l'élève et sa famille sont interrogés à des moments clés de la scolarité.

Qui est concerné ?

35 000 collégiens constituant le Panel 2023 et leurs familles.

Quand ?

À partir du 2 novembre 2026.

UNE ENQUÊTE, RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE QUALITÉ STATISTIQUE, POUR FAIRE AVANCER LA RECHERCHE

Cnis Conseil national de l'information statistique

La participation à cette étude présente un caractère obligatoire. Celui-ci apporte la garantie que les résultats produits seront représentatifs de l'ensemble des élèves entrés en sixième en 2023 en France et contribue à en garantir la fiabilité et la qualité. Prendre en compte le point de vue de chacun est essentiel pour éclairer la diversité des parcours éducatifs.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa 2026X076ED du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2026 – Arrêté en date du 10 juillet 2026.
Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Les droits des personnes, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès de la société IPSOS, habilités par le Comité du secret de la statistique publique.